

DIRECTIVES			 <b>CEJEF</b> <b>DIVISION SANTÉ-SOCIAL-ARTS</b>
<b>Maturité spécialisée, domaine professionnel arts &amp; design</b> <b>Directives relatives au travail de maturité</b>			
DIVSSA – FOR – DIR	SEG	Mise à jour : 05.07.2023	

*Dans le présent document, toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.*

## **1. Généralités et cadre du travail de maturité**

### **1.1 Champ d'application**

Les présentes directives, établies par la Division santé-social-arts (DIVSSA) du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), définissent le cadre et les critères de suffisance du travail de maturité spécialisée (MSp) nécessaires à l'obtention du certificat de MSp, selon les bases légales en vigueur, soit :

- la Loi sur l'enseignement et la formation des niveaux secondaire II et tertiaire et sur la formation continue du 1er octobre 2008;
- l'Ordonnance concernant la délivrance du certificat de l'Ecole de culture générale de Delémont du 31 octobre 2006;
- les Directives concernant l'organisation de la maturité spécialisée à la Division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation du 25 janvier 2012 ;
- les prestations complémentaires, domaine arts visuels, maturité spécialisée, 27 avril 2018.

### **1.2 Cadre et attentes du travail de maturité**

Le travail de maturité (ci-après TM) est défini autour et à partir d'une création artistique personnelle. Le TM comprend l'œuvre réalisée par le candidat et un complément documentaire explicitant la démarche (travail réflexif).

Le TM doit démontrer l'aptitude du candidat à évaluer, à exploiter et à structurer l'information sur un sujet qu'il a défini lui-même, ainsi qu'à communiquer ses idées.

Pendant la réalisation de son TM, le candidat tient un journal de bord dans lequel il consigne l'évolution de ses observations et de ses réflexions. La forme de ce journal est libre. Il doit être compréhensible en tant que complément informatif de l'œuvre réalisée. Ce journal de bord constitue une référence pour la rédaction du TM. Il présente un caractère obligatoire, il sera rendu avec le TM.

## **2. Etapes et forme du travail**

### **2.1. Etapes du travail**

L'objectif de structuration du déroulement du TM est de s'assurer que le candidat s'est fixé des objectifs réalistes en termes de temps et d'importance du travail. En aucun cas les étapes définies ci-dessous ne doivent limiter ou canaliser la créativité du candidat. Les étapes constituent des jalons et n'empêchent en rien la divergence du processus créatif à un moment où l'autre.

La réalisation du TM se scinde en trois phases distinctes.

### **2.1.1. Première étape : Définition et présentation du concept**

Cette première phase se déroule entre les vacances d'hiver et celles de Pâques. Pendant cette période, le candidat se présente aux diverses procédures d'admission des hautes écoles qu'il souhaite rejoindre. En parallèle, il doit réfléchir sur le thème et les choix plastiques de son TM. Il commence à tenir son journal de bord.

La semaine avant les vacances de Pâques, le candidat rencontre l'enseignant ECG responsable du suivi de son TM (voir section encadrement). Lors de cette réunion, il présente le concept de son TM sous forme dactylographiée avec comme documentation les éléments déjà établis de son journal de bord. L'objectif de cet entretien est la validation de la faisabilité du projet par l'enseignant ECG responsable du suivi. La description de l'œuvre finale ne doit pas être précise et définitive : elle doit laisser la marge aux changements inhérents au processus de créativité.

Si l'enseignant estime non réaliste le projet ou demande un certain nombre de clarifications, le candidat dispose de la période des vacances de Pâques pour modifier ou compléter son projet.

### **2.1.2. Deuxième étape : Réalisation**

La phase d'élaboration de l'œuvre ne débute qu'une fois le projet validé par l'enseignant ECG responsable du suivi. Une fois les choix techniques et plastiques définis, un enseignant de l'EABB est désigné pour le suivi sur le site de Bienne (voir section encadrement).

Tout au long de cette phase de création, le candidat veillera à conserver dans son journal de bord les différentes étapes du processus créatif, en particulier toutes les pistes explorées et pas forcément poursuivies.

En parallèle, le candidat rédigera le complément documentaire écrit qui devra accompagner son œuvre. Ce document devra être finalisé au moins deux semaines avant la date de l'examen.

### **2.1.3. Troisième étape : Montage, examen, exposition**

Au début du second semestre, les candidats se voient informer du lieu dans lequel se dérouleront les examens et l'exposition de fin d'année. Les dimensions et la disposition de la salle doivent être prises en compte par les candidats pour la définition de leur projet.

Les trois dernières semaines de l'année scolaire sont consacrées au montage des créations, aux examens, à l'exposition et au démontage. Avant le début des examens, entre 3 à 5 jours ouvrables sont consacrés au montage des œuvres. Le candidat veillera à exposer son œuvre aux fins de l'examen. L'exposition de fin d'année suit immédiatement les examens.

## **2.2. Forme du travail**

### **2.2.1. Œuvre artistique**

L'œuvre artistique consiste en un travail ou une série de travaux aboutis qui peuvent prendre la forme du dessin, de la peinture, de la sculpture, de l'objet, de la maquette, du modèle (tissu, papiers, ...), de la photographie, de techniques mixtes, de la vidéo, d'une animation ou d'un montage multimédia. Le choix de la dimension et du nombre de pièces fait partie de la réflexion de la première phase, tout en prenant en compte les contraintes de la troisième phase (voir section précédente).

### **2.2.2. Complément documentaire**

Le complément documentaire est composé d'un texte de présentation du thème choisi, argumentant la conception du travail et les choix techniques et plastiques effectués. Il s'agit dans ce texte d'une approche réflexive et documentée de la production artistique du candidat.

En particulier, ce document contiendra :

- un historique de la recherche d'idées;
- une présentation de la problématique plastique (argumentation sur la conception et les choix esthétiques, questionnement critique);
- des éléments de réflexion faisant le lien avec le journal de bord;
- des images, des croquis créés dans le processus, éventuellement repris du journal de bord;
- les références artistiques, bibliographiques, filmographiques, ...

La forme et la structure du complément documentaire doit satisfaire aux exigences suivantes :

- le document compte au moins 2'000 mots, mais pas plus d'une dizaine de pages, page de titre et annexes non comprises;
- la page de titre du travail fait référence au thème choisi, à l'œuvre réalisée, aux enseignants responsables du suivi et aux deux écoles;
- l'ensemble du document est réalisé selon une maquette informatique téléchargeable sur le site internet de la division santé-social-arts ([www.divssa.ch](http://www.divssa.ch));
- un soin tout particulier est mis sur le français, un travail comportant trop de fautes devra être corrigé dans un délai fixé par l'enseignant responsable;
- le dossier est relié;
- le dossier est rendu en trois exemplaires.

### **2.2.3. Journal de bord**

La forme du journal de bord est libre. Il doit néanmoins être facilement manipulable et ne pas dépasser en dimension 70 x 50 x 10 cm. Il contient des croquis ou images illustrant le cheminement du processus de création du candidat. Les travaux en volumes seront documentés par photographie.

DIRECTIVES		 <b>CEJEF</b> <b>DIVISION SANTÉ-SOCIAL-ARTS</b>
<b>Maturité spécialisée, domaine professionnel arts &amp; design</b> <b>Directives relatives au travail de maturité</b>		
DIVSSA – FOR – DIR	SEG	Mise à jour : 05.07.2023

Les travaux réalisés dans le cadre des cours de l'année propédeutique ne peuvent pas appartenir au cahier de bord.

L'ensemble des exigences décrites ci-dessus présente un caractère obligatoire. Leur non-respect tout comme un plagiat ou une fraude entraîne un échec du TM au sens du point 2.3 des Directives relatives à l'obtention de la maturité spécialisée.

### **3. Reddition et délais**

Le calendrier des trois étapes décrites au point 2 doit être respecté.

La reddition du complément documentaire est fixée à 8h00 du matin exactement 14 jours avant l'examen. Le calendrier précis est édité en début de second semestre par l'ECG.

Le non-respect des échéances ci-dessus entraîne un échec du TM au sens du point 2.3 des Directives relatives à l'obtention de la maturité spécialisée.

### **4. Evaluation**

#### **4.1. Modalités**

Pour pouvoir soutenir son TM, le candidat doit voir son année propédeutique validée. Un échec rend le TM non recevable.

L'évaluation du TM est organisée selon les modalités générales suivantes :

- le travail est co-examiné et co-évalué entre les enseignants ECG et EABB et l'expert HES;
- l'évaluation porte sur le complément documentaire et la présentation de l'œuvre par le candidat;
- la durée totale de la soutenance est de 30 minutes divisée en 2 parties : 15 minutes de présentation de la part du candidat et 15 minutes de questions de la part des examinateurs;
- le TM est évalué sur une échelle de 1 à 6, au demi-point ;
- le TM est considéré comme réussi si la note est égale ou supérieure à 4.

#### **4.2. Critères d'évaluation**

Le TM est évalué sur 27 points. Les critères d'évaluation sont présentés dans la grille ci-dessous et classés dans trois rubriques :

- Suivi du travail : évalué par les enseignant ECG/EABB (4 points)
- Œuvre artistique et complément documentaire: co-évalué par les enseignants ECG/EABB et l'expert HES (16 points)
- Présentation orale : co-évaluée par les enseignant ECG/EABB et l'expert HES (7 points)

Critères généraux	Critères détaillés	I	S	B	Points
		0	1	2	
<b>Suivi du TM</b>					<b>4</b>
	1 Le candidat est capable d'évaluer sa progression et de faire appel aux personnes ressources en fonction de ses besoins.				
	2 Le journal de bord illustre les principaux éléments liés à l'élaboration du TM.				
	3 Le candidat a su par lui-même et sans rappel mettre en œuvre les conseils et recommandations donnés par les enseignants chargés du suivi.				
<b>Œuvre et complément documentaire</b>					<b>16</b>
<b>Œuvre</b>	1 L'œuvre est l'aboutissement d'une démarche originale et créative				
	2 L'œuvre démontre que le candidat a su s'approprier le thème choisi				
	3 Les choix esthétiques sont cohérents et les choix techniques pleinement exploités				
	4 La puissance d'expression et l'authenticité de l'œuvre sont fortes				
<b>Complément documentaire</b>	1 Les réflexions du processus créatif et des choix esthétiques et techniques sont identifiées de manière claire et synthétique.				
	2 Le candidat a su porter un regard critique sur son travail				
	3 Les documents de références sont riches, divers et originaux.				
	4 Le niveau de langue est correct et le vocabulaire utilisé est spécifique et adéquat.				
<b>Présentation orale</b>					<b>7</b>
	1 Le niveau de langue et le choix des termes utilisés sont adéquats.				
	2 Les axes principaux et l'aboutissement du travail sont mis en évidence.				
	3 Les questions sont correctement comprises et peuvent être reformulées par le candidat.				
	4 Les réponses sont pertinentes dans le cadre du thème étudié.				

La plupart des critères sont évalués par une appréciation « insuffisant », « suffisant » ou « bien » et apportent alors respectivement 0, 1 ou 2 points au total du TM. Les autres critères sont simplement atteints (1 point) ou non (0 point).

La note finale, arrondie au demi-point le plus proche, est calculée en multipliant par 5 le total de points obtenus divisé par 27 et en ajoutant 1.

### 4.3. Remédiation

Si, lors de la première soutenance, le candidat obtient entre 11 et 14 points, une remédiation lui est proposée. Le cahier des charges de la remédiation est défini par les enseignants ECG et EABB et l'expert HES suite à l'examen. Le calendrier de la remédiation est défini par les enseignants ECG et EABB. Au plus tard le 31 août de la même année, le candidat présente son travail de remédiation aux enseignants ECG et EABB. Ces derniers déterminent si le cahier des charges défini par le jury est rempli et modifient en conséquence les rubriques « Œuvre et complément documentaire » et « Présentation orale » de la grille d'évaluation.

Aucune remédiation n'est proposée lors d'une seconde soutenance (redoublement).

DIRECTIVES		 <b>CEJEF</b> <b>DIVISION SANTÉ-SOCIAL-ARTS</b>
<b>Maturité spécialisée, domaine professionnel arts &amp; design</b> <b>Directives relatives au travail de maturité</b>		
DIVSSA – FOR – DIR	SEG	Mise à jour : 05.07.2023

#### 4.4. Redoublement et échec définitif.

Si, lors de la première passation de l'examen, le candidat obtient strictement moins de 11 points ou si l'évaluation de la remédiation est jugée insuffisante (note finale inférieure à 4), le candidat redouble son année. Le TM doit être refait pendant le second semestre de l'année scolaire suivante qui doit être suivi à plein temps par le candidat. Le candidat a la possibilité de demander aux directions de l'ECG et de l'EABB de suivre à nouveau l'ensemble des cours du premier semestre.

L'année de maturité ne peut être répétée qu'une seule fois. Un second échec à la soutenance du travail de maturité équivaut à un échec définitif.

### 5. Encadrement

Le TM est suivi par un enseignant ECG responsable du suivi et un enseignant de l'EABB référent pour le site de Bienne. Ils encadrent et conseillent le candidat pour la réalisation de ce travail. Le candidat tient un journal de bord dans lequel il note ses observations et réflexions; celui-ci peut-être demandé à tout moment par les enseignants ECG et EABB.

Les rôles des enseignants ECG et EABB et de l'expert HES sont définis ci-dessous.

#### 5.1. Rôle de l'enseignant ECG responsable du suivi

- Il est le garant de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du TM.
- Il assure le suivi du candidat et informe le directeur de l'ECG en cas de difficulté.
- Il encadre et conseille l'étudiant dans la réalisation de son TM : à cet effet, il convient de rencontres avec le candidat à intervalle régulier sur le site de Bienne.
- Il co-évalue le TM avec l'enseignant EABB et l'expert HES.

#### 5.2. Rôle de l'enseignant EABB

- Il est désigné une fois le thème du TM validé par l'enseignant ECG responsable du suivi.
- Il encadre et conseille le candidat dans la réalisation de son TM : en particulier, il peut aider le candidat sur le plan technique.
- Il est le référent du TM pour le candidat sur le site de Bienne.
- Il co-évalue le TM avec l'enseignant ECG et l'expert HES.

#### 5.3. Rôle de l'expert HES

- Il co-évalue et co-examine avec les enseignants ECG et EABB le TM.
- Il apporte un regard critique sur le TM et sur le dispositif de la maturité spécialisée en fonction du niveau attendu pour l'admissibilité en filière Bachelor des domaines arts visuels et design de la HES-SO.
- Il peut conseiller la direction de la DS2A en cas de nécessité à faire évoluer le dispositif de maturité spécialisée en fonction des besoins du niveau tertiaire.

Les présentes directives prennent effet au 1<sup>er</sup> août 2018.